

Son collègue, le leader parlementaire néo-démocrate, ainsi que les députés libéraux ne sont pas sans savoir que nous avons fait bien attention de ne rien changer à l'heure réservée aux initiatives parlementaires. La suggestion du député a du mérite, mais je ne voudrais pas que nous fassions quoi que ce soit qui pourrait créer un mauvais précédent et léser les droits d'autres députés qui eux aussi ont des projets de loi. Je n'ai pas peur de créer des précédents, mais je ne veux pas en créer un qui pourrait compromettre le résultat de nos deux années d'efforts pour rendre efficace l'heure des députés.

C'est une bonne suggestion et je vais l'examiner. De concert avec les leaders parlementaires, nous allons essayer de trouver une solution qui convienne au caucus et respecte les droits établis au fil des ans.

M. Gauthier: A ce sujet, monsieur le Président, je veux demander au leader adjoint à la Chambre si on ne lui a pas déjà fait cette suggestion. Je pense la lui avoir faite il y a quelques semaines. Autrement dit, si nous voulons faire adopter le projet de loi C-273, nous pourrions demander au gouvernement de le parrainer et d'en saisir la Chambre en temps voulu.

Comme le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) l'a dit, ce serait beaucoup plus difficile dans le système actuel parce que nous ne poursuivons pas l'étude du projet de loi avant l'automne prochain. Il n'y a que deux jours de débat, l'un à l'étape du rapport, l'autre à la troisième lecture. Si le gouvernement veut collaborer avec nous, les députés qui appuient ce projet de loi visant à accorder des droits politiques aux fonctionnaires, nous le prions d'en faire un ordre inscrit à son nom.

M. Lewis: Monsieur le Président, je vais également prendre cette observation en délibéré. Je dirai toutefois que, quoi que nous fassions, nous devons agir comme un seul corps vis-à-vis de l'heure réservée aux affaires émanant des députés. Je crois que c'est la marche la plus prudente à suivre, mais je vais m'en informer.

M. le Président: Je dois interrompre les députés pendant un instant. Je reviendrai pour régler quelques-uns des rappels au Règlement et poursuivre la discussion au besoin. Je vois que le député d'Ottawa-Centre et d'autres députés se lèvent.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'elle a reçu du Sénat un message l'informant qu'il a adopté sans amendement le projet de loi C-141, Loi réglementant la commercialisation—soit interprovinciale, soit liée à l'importation ou l'exportation—des produits agricoles et prévoyant l'institution de normes et de noms de catégorie nationaux à leur

égard, leur inspection et classification et l'agrément d'établissements ainsi que les normes relatives à ceux-ci.

* * *

[Français]

LA SANCTION ROYALE

Le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication, dont voici le texte, a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa,

le 7 juillet,

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Gérard V.J. La Forest, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 7 juillet 1988, à 15 h 30, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-secrétaire, Politiques et Programmes Anthony P. Smyth

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. le Président: Je donne la parole au député d'Ottawa-Centre au sujet du même rappel au Règlement concernant les travaux de la Chambre.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'allais dire que les discussions relatives à cette affaire ayant commencé à la Chambre, elles peuvent être poursuivies en privé. J'espère qu'elles aboutiront sous peu. Je n'en dirai pas plus.

M. Daubney: Monsieur le Président, en tant que motionnaire du projet d'initiative parlementaire en question, je tiens à préciser que j'approuve la suggestion de mes deux collègues, les députés d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) et d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Je suis un partisan convaincu de la réforme parlementaire et je suis fier que mon projet de loi ait atteint ce stade, mais je suis conscient des contraintes imposées par le programme législatif et électoral. La seule façon pour notre parti d'être en mesure de tenir la promesse qu'il a faite aux Canadiens en 1984, c'est que cette mesure soit adoptée comme mesure d'initiative ministérielle. Je recommande vivement au gouvernement d'envisager sérieusement cette possibilité.

M. Baker: Monsieur le Président, ce matin, le Sénat a scindé le projet de loi C-103. Il renvoie à la Chambre des communes le projet de loi C-103, Partie I, qui porte sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.